

---

## **Conseil Municipal n°8 du 17 septembre 2021**

---

✓ **Enumération des pouvoirs :**

- Jacques MAHÉ donne pouvoir à Jean-Marc De LUSTRAC
- Gérard HUET donne pouvoir à André PENAUD
- Michelle FABRE donne pouvoir à Maryse POTEL
- Coralie GUERRY donne pouvoir à Damien BEAULIEU
- Béatrice BOUSSETON donne pouvoir à Véronique SAVIN

✓ **Signature de la feuille d'émargement**

✓ **Adoption des procès-verbaux des Conseils municipaux n°6 du 12 juillet 2021 et n° 7 du 22 juillet 2021**

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse POTEL**

✓ **Ordre du jour :**

1. Réalisation de l'opération « panneaux d'affichage numériques »
2. Mise à jour de la convention « Petites Villes de Demain »
3. Recrutement de contrats aidés
4. Modification des restes à réaliser 2020
5. Décision modificative n°2 budget communal
6. Autorisation pour le maire d'ester en justice
7. Acquisition de la parcelle B 1223 (OAP – ER)
8. Rétrocession d'une partie de la parcelle F 459
9. Vente du terrain pour la construction du Pôle Jeunesse – sortie de l'inventaire
10. Participation financière pour un séjour en classe de mer
11. Questions et informations diverses

-----

### 1. Réalisation de l'opération « panneaux d'affichage numériques »

Le projet d'installation de 3 panneaux dynamiques de la commune a été retenu dans le cadre du Fonds de transformation numérique de l'Etat. L'aide s'élève à 75 % du coût TTC.

Après présentation des équipements proposés

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 2. Mise en place de la convention Fonds de concours – Etudes de l'appareil commercial « Petites villes de demain »

Par délibération du 12 juillet 2021 le conseil municipal a validé le montant de sa participation au programme « Petites villes de demain » aux cotés des communes d'Aigre, Mansle, Montignac-Charente Saint-Amant-de-Boixe et Vars. Le budget prévisionnel présenté par la communauté de communes Cœur de Charente était en HT alors que les partenaires financiers souhaitent qu'il soit adopté TTC :

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
Etude Mansle	16 380 €	Banque des territoires	50% 21 450 €
Etude Aigre	15 600 €	Département	15% 6 435 €
Etude pôle sud	10 920 €	Commune d'Aigre	7% 2 901 €
		Commune de Mansle	7% 3 046 €
		Commune de Montignac-Charente	1% 345 €
		Commune de Saint-Amant-de-Boixe	2% 650 €
		Commune de Vars	2% 1 036 €
		FCTVA	16% 7 037 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 900 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100% 42 900 €</b>

Le fonds de concours de chaque commune est donc le suivant :

- Commune d'Aigre : ..... 2 901€
- Commune de Mansle : ..... 3 046€
- Commune de Montignac-Charente : ..... 345€
- Commune de Saint Amant de Boixe : ..... 650€
- **Commune de Vars : ..... 1 036€**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 3. Recrutement de contrats aidés

Modification des effectifs dans les services communaux

Services	Modification	Temps de travail	Recrutement envisagé
Scolaire et ménages dans les salles communales	1 agent en disponibilité pour 1 an	35 H	2 contrats aidés de 25 h
Services techniques	1 agent en disponibilité pour 2 ans 1 agent révoqué	35 H 35 H	3 contrats aidés de 27 h

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 4. Modification des restes à réaliser 2020

Pour les lignes budgétaires 2188 et 2313 les restes à réaliser n'étaient pas détaillés :

Devait figurer Budget 2021	Proposition nouvelle	Reste à réaliser	TOTAL
Compte 2188	2 874 €	2 126 €	5 000 €
Compte 2313	675 804 €	1 196 €	677 000 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 5. Décision modificative n°2 budget communal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-617 : Etudes et recherches	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	5 275,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	0,00 €	3 695,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	330,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 275,00 €</b>	<b>5 275,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>21 800,00 €</b>	<b>21 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 136,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>2 136,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6535 : Formation	130,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65372 : Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat	0,00 €	130,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657351 : GFP de rattachement	0,00 €	1 036,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657358 : Autres groupements	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>130,00 €</b>	<b>2 266,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 341,00 €</b>	<b>29 341,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 325,00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>78 325,00 €</b>
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €
R-1347 : Dotation de soutien à l'investissement local	0,00 €	0,00 €	0,00 €	188 528,50 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>188 528,50 €</b>
D-2151 : Réseaux de voirie	255 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	24 115,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	0,00 €	108 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182 : Matériel de transport	106 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	42 818,50 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>361 000,00 €</b>	<b>176 233,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313 : Constructions	0,00 €	136 620,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	255 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>391 620,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>361 000,00 €</b>	<b>567 853,50 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>266 853,50 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>206 853,50 €</b>		<b>206 853,50 €</b>

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 6. Autorisation pour le maire d'ester en justice

PIZZEA fait un recours contre la commune, il est proposé de faire appel au même avocat que pour les « boues ». Maître CALMELS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 7. Acquisition de la parcelle B 1223 (OAP – ER)

Dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Petite Ouche, dans le Plan Local d'Urbanisme, il est prévu la réalisation de la desserte de la zone à créer, doublée d'un cheminement doux et d'espaces verts pour la gestion des eaux pluviales.

M. Le Maire propose donc aux membres du conseil municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée B 1223 située en zone N et 1AU du Plan Local d'Urbanisme, correspondant à 1200 m<sup>2</sup>.

Après demande auprès du propriétaire le prix est fixé à 2.50 €/m<sup>2</sup> soit 3 000 € auxquels s'ajouteront les frais de bornage et d'acte notarié.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 8. Rétrocession d'une partie de la parcelle F 459

Il a été convenu avec le propriétaire de la parcelle cadastrée F 459 la cession à l'euro symbolique de la partie nord de cette parcelle située derrière le garage de ce dernier en bordure du Chemin des Bois du Puits de Peussec d'une superficie de +/- 15m<sup>2</sup>.

Il est proposé aux membres du conseil municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée F 459 à l'euro symbolique, correspondant à +/- 15m<sup>2</sup>.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 9. Vente du terrain pour la construction du Pôle Jeunesse – sortie de l'inventaire

La vente du terrain a été effectuée, il convient de le sortir de l'inventaire

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 10. Participation financière pour un séjour en classe de mer

La directrice de l'école élémentaire souhaite organiser un séjour de classe de mer du 2 au 6 mai 2022 pour les élèves n'ayant pas pu partir à Saint Lary en raison de la crise COVID l'année dernière.

Les 27 enfants seront hébergés au centre Adrien Roche de Meschers sur Gironde.

L'objectif de ce voyage s'inscrit dans le projet d'école, axe éducation à la citoyenneté action étude et respect de l'environnement :

Animations: Découverte du milieu sur place: pêche à pied, mise en place d'un aquarium, étude de la dune, de la forêt, de la laisse de mer (land art), des marées, de la pointe de Suzac (Estuaire et mur de l'Atlantique).

Utilisation des installations sportives du centre FCOL.

- Coût total du séjour comprenant les frais de transport : 8 350€
- Participation communal : 40% soit 3 340€
- Les parents d'élèves financent 171 € par enfant soit : 4 605€
- L'association de parents d'élèves participe à hauteur de 405€

Afin de réserver il est demandé un versement de 30% du montant de l'hébergement soit: 1 742€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 11. Questions et informations diverses

- Francis Garcia : compte rendu de la réunion SIAEP concernant l'avancement des études des puits de la commune (4 sont concernés). LE rapport sera rendu en 2022.
- Elisabeth Lasbugues : La Maison France Service et la Médiathèque devraient opérationnelles mi-novembre de cette année.
- André Pénaud : le programme FDAC a commencé la réfection des routes communales.
- 12 octobre, Piano en Valois avec Clément Lefèvre

La séance est levée à 20h30

Remise des médailles aux agents concernés.

Le Maire,  
Jean-Marc DE LUSTRAC

